Devoir surveillé – L'État de droit : la hiérarchie des normes et les juges, garants des libertés

Qu'est-ce qu'un État de droit, d'où vient-il et comment a-t-il évolué ; la hiérarchie des normes et les nouveaux droits ; le Conseil constitutionnel, gardien des droits face à la loi ; juges judiciaires et administratifs ; la CEDH, la Charte de l'Union et les droits des personnes privées de liberté ; libertés, ordre public et régimes d'exception.

Durée : 120 min – Calculatrice interdite – Sur 20 points · EMC 2nde

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et notions ★★ *(4 pts)*

Répondez en quelques lignes, avec au moins une date, un texte ou un exemple précis (1 point par question).

a) Définissez l'État de droit, puis montrez par un exemple qu'un État qui a des lois n'en est pas forcément un.

b) Distinguez le contrôle de constitutionnalité et le contrôle de conventionnalité : quel texte de référence, quel juge ?

c) Distinguez police administrative et police judiciaire, avec un exemple pour chacune.

d) Pourquoi un droit inscrit dans la Constitution est-il mieux protégé qu'un droit créé par la loi ? Un exemple daté.

Exercice 2 – Étude de cas : quel juge, quelle issue ? ★★★ *(4 pts)*

Pour chaque situation, identifiez les normes en conflit, le juge compétent et l'issue possible. Justifiez par vos connaissances.

a) Un décret impose à toute association de remettre à la mairie la liste de ses adhérents avant chaque réunion.

b) Une loi qui crée un fichier des empreintes de tous les habitants est adoptée mais pas encore promulguée ; soixante députés y voient une atteinte à la vie privée.

c) Poursuivi devant un tribunal, un prévenu soutient que la loi qui lui est appliquée, en vigueur depuis 2006, permet de perquisitionner un domicile la nuit sans l'accord d'aucun juge.

d) Une loi de 2019, prise pour appliquer une directive européenne sur les données personnelles, permet de les conserver sans limite de durée ; une association invoque la Charte des droits fondamentaux de l'Union.

Exercice 3 — Analyse d'une décision du Conseil d'État (19 mai 1933) ★★★ *(4 pts)*

Document. Résumé de l'arrêt du Conseil d'État du 19 mai 1933. En 1930, un écrivain est invité à Nevers pour une conférence littéraire. Des syndicats d'instituteurs, hostiles à l'écrivain, annoncent des manifestations. Le maire de Nevers interdit la conférence au nom du maintien de l'ordre. Saisi par l'écrivain, le Conseil d'État juge que le maire doit « concilier l'exercice de ses pouvoirs avec le respect de la liberté de réunion ». Il relève que les risques de troubles n'étaient pas d'une gravité telle que le maire n'ait pu maintenir l'ordre par d'autres mesures de police, et annule l'interdiction.

a) Présentez le document : nature, juridiction, date, acteurs et faits.

b) Quelle liberté et quel impératif sont ici en conflit ?

c) Expliquez le raisonnement du Conseil d'État.

d) Quelle est la portée de cette décision aujourd'hui ? Donnez un prolongement.

Exercice 4 — Analyse d'un texte : la Convention européenne ★★★ *(4 pts)*

Document. Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, signée à Rome le 4 novembre 1950 (extraits). « **Article 8.** 1. Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance. 2. Il ne peut y avoir ingérence d'une autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi et qu'elle constitue une mesure qui, dans une société démocratique, est nécessaire à la sécurité nationale, à la sûreté publique, au bien-être économique du pays, à la défense de l'ordre et à la prévention des infractions pénales, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. **Article 15.** 1. En cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation, toute Haute Partie contractante peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par la présente Convention, dans la stricte mesure où la situation l'exige [. . .]. »

a) Présentez le document : organisation dont il relève, dates, juge chargé de l'appliquer.

b) Relevez les conditions qu'une ingérence dans la vie privée doit remplir, puis donnez un exemple de condamnation de la France.

c) Que permet l'article 15 ? Quand la France l'a-t-elle invoqué, et quelles limites demeurent ?

d) Comment une personne vivant en France peut-elle invoquer la Convention ?

Exercice 5 — Question problématisée : l'état d'urgence ★★★ *(4 pts)*

Sujet : **« L'état d'urgence menace-t-il l'État de droit ? »** Construisez une argumentation en quatre temps, appuyée sur l'exemple de la période 2015-2017.

a) Définissez l'état d'urgence et présentez son régime juridique.

b) Montrez que l'état d'urgence reste inscrit dans l'État de droit.

c) Montrez qu'il peut toutefois fragiliser les libertés.

d) Rédigez une conclusion nuancée qui réponde à la question.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).